



## Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

**4815<sup>e</sup>** séance

Mercredi 27 août 2003, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Mekdad .....	(République arabe syrienne)
<i>Membres :</i>	Allemagne .....	M. Trautwein
	Angola .....	M. Lucas
	Bulgarie .....	M. Tafrov
	Cameroun .....	M. Chungong Ayafor
	Chili .....	M. Muñoz
	Chine .....	M. Zhang Yishan
	Espagne .....	M. Arias
	États-Unis d'Amérique .....	M. Cunningham
	Fédération de Russie .....	M. Konuzin
	France .....	M. Duclos
	Guinée .....	M. Fall
	Mexique .....	M. Pujalte
	Pakistan .....	M. Akram
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..	Sir Emyr Jones Parry

### Ordre du jour

La situation au Libéria

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Libéria**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et avec l'assentiment du Conseil, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter les représentants de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigéria et du Sénégal à participer à la séance, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Nana Akufo-Addo, Ministre des affaires étrangères du Ghana et Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

*Sur l'invitation du Président, M. Akufo-Addo (Ghana) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en arabe*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Mamadou Bamba, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire.

*Sur l'invitation du Président, M. Bamba (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en arabe*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Oluyemi Adeniji, Ministre des affaires étrangères du Nigéria.

*Sur l'invitation du Président, M. Adeniji (Nigéria) prend place à la table du Conseil.*

*Sur l'invitation du Président, M. Fall (Sénégal) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je souhaite saluer la présence parmi nous de notre ancien collègue de la Guinée, qui est maintenant Ministre des affaires étrangères de la Guinée, S. E. M. François Fall. Au nom du Conseil de sécurité, je lui souhaite chaleureusement la bienvenue.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Mohamed Ibn Chambas, Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, M. Mohamed Ibn Chambas, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

La présente séance est tout à fait extraordinaire. La présence de cinq ministres et du Secrétaire exécutif de la CEDEAO est un événement en soi. Elle constitue véritablement un moment exceptionnel et extraordinaire dans la vie du peuple libérien, qui a souffert depuis si longtemps et qui mérite toute l'attention de notre Conseil afin de mettre un terme à ses souffrances et de tracer la voie de son développement et de son progrès.

À la présente séance, le Conseil entendra respectivement les exposés du Président en exercice et du Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ensuite, le Conseil de sécurité tiendra une séance privée avec la délégation de la CEDEAO, au cours de laquelle les membres du Conseil pourront poser des questions.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Ghana et Président en exercice de la CEDEAO, M. Nana Akufo-Addo.

**M. Akufo-Addo** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, adresser à l'Organisation des Nations Unies les sincères condoléances de toute notre délégation suite aux récentes et tragiques pertes en vies humaines que l'Organisation a subies à Bagdad. Que les âmes de Sergio Vieira de Mello et des autres victimes reposent en paix éternelle.

Au nom de la délégation ministérielle et du secrétariat exécutif de la Communauté économique des

États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), je voudrais exprimer notre reconnaissance pour l'occasion qui nous ait donnée, dans un délai si bref, de prendre la parole devant cet organe le plus auguste. Ceci, je le crois, est une marque supplémentaire de l'intérêt que le Conseil de sécurité a toujours porté à la CEDEAO et à ses efforts pour promouvoir une paix durable dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

La délégation que j'ai l'honneur de conduire – qui comprend un ancien membre du Conseil, M. François Fall, Ministre des affaires étrangères de la Guinée; M. Mamadou Bamba, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire; M. Oluyemi Adeniji, Ministre des affaires étrangères du Nigéria et figure bien connue des membres du Conseil; ainsi que le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, M. Ibn Chambas – est présente ici conformément aux directives de l'autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, selon lesquelles le Conseil de sécurité devrait constamment être informé des activités entreprises par la CEDEAO dans le cadre de ses efforts de promotion de la paix. L'honneur, pour moi, est double, puisque le 28 avril dernier, j'ai eu le privilège de diriger une autre délégation du même type pour informer le Conseil de l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire.

Pour notre part, nous avons avec grand plaisir accueilli la mission très importante que le Conseil de sécurité a dépêché dans notre région en 2001, et qui a conduit à la création du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Une autre mission importante du Conseil s'est rendue en Afrique de l'Ouest tout récemment, en juin 2003, afin de connaître de première main les événements qui secouent notre région troublée. Toutes ces initiatives nous ont persuadés que la région de l'Afrique de l'Ouest continue d'être au centre des préoccupations du Conseil. La CEDEAO est tout à fait reconnaissante des initiatives prises par le Conseil.

Nous sommes ici, aujourd'hui, pour informer le Conseil de la situation au Libéria et, plus particulièrement, des efforts déployés par la CEDEAO, avec l'appui de l'Union africaine et de la communauté internationale, pour assurer le retour de la paix dans ce pays, qui a été tant ravagé par la guerre et qui est confronté à une situation humanitaire désastreuse. Le CEDEAO est fermement attachée à la recherche d'une paix durable au Libéria afin d'instaurer la stabilité non seulement dans ce pays, mais aussi dans toute la région

de l'Union du fleuve Mano et dans la communauté de la CEDEAO dans son ensemble. À cet égard, je tiens à exprimer notre gratitude à l'Organisation des Nations Unies pour l'énorme contribution qu'elle a apportée à la paix en Sierra Leone.

Comme les membres du Conseil s'en souviendront, plusieurs initiatives ont été déployées pour promouvoir une paix durable au Libéria. Celles-ci incluent la réunion, organisée à Abuja les 15 et 16 mars 2002, en préparation de la conférence de réconciliation nationale sur le Libéria; la huitième réunion du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO, tenue à Dakar le 29 mars 2002; le sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, tenu à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, le 17 mai 2002; la rencontre entre le Conseil interreligieux du Libéria et la CEDEAO; le Forum des dirigeants libériens, tenu à Ouagadougou du 8 au 11 juillet 2002; et l'atelier du Conseil de sécurité sur l'Union du fleuve Mano. À la suite de ces réunions, il a été décidé de créer un Groupe de contact international pour le Libéria, aux fins d'aider la CEDEAO et l'ONU dans leurs efforts visant à instaurer une paix durable au Libéria et dans la région du fleuve Mano grâce au dialogue politique.

À la suite des réunions entre le Groupe de contact; le Président actuel de la CEDEAO, le Président ghanéen, John Agyekum, qui a fait preuve d'une grande ténacité; le gouvernement Taylor du Libéria; les Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD); le Mouvement pour la démocratie au Libéria; les organisations de la société civile; et les différents groupes politiques, visant à assurer la représentation la plus large possible, les pourparlers de paix au Libéria ont enfin été amorcés à Accra le 4 juin 2003. Présidés par le général Abdulsalami Abubakar, ancien chef d'État de la République fédérale du Nigéria, qui avait été désigné par la CEDEAO en tant que médiateur, les pourparlers de paix étaient destinés à aboutir à un accord de cessez-le-feu et à enjoindre les parties impliquées au conflit à signer un accord de paix global.

Le 17 juin 2003 – deux semaines après que les pourparlers ont été lancés – un accord de cessez-le-feu a été conclu entre le gouvernement Taylor du Libéria, le LURD et le Mouvement pour la démocratie au Libéria, les combattants du conflit libérien. À la suite de la signature de l'accord de cessez-le-feu, les négociations se sont poursuivies, aboutissant, le 18 août, à la signature d'un accord de paix global à

Accra, l'Accord d'Accra. Le processus a indéniablement été long : pendant trois mois, le médiateur a dû sillonner toute la région pour rencontrer les dirigeants des mouvements rebelles qui n'étaient pas présents à Accra ainsi que nombre de chefs d'État de la région dont les pays ont joué un rôle crucial afin de régler la crise.

Un facteur qui a grandement contribué à la conclusion de l'Accord d'Accra a sans nul doute été le départ de Charles Taylor du Libéria, bruyamment réclamé par une grande partie de l'opinion publique libérienne. Des voix puissantes s'étaient élevées au sein de la communauté internationale pour exiger ce départ comme préalable à la restauration de la paix au Libéria. Il a eu lieu durant une cérémonie historique qui s'est tenue à Monrovia, le 11 août 2003, à laquelle ont assisté d'importants dignitaires de la région : Joachim Chissano, le Président du Mozambique et Président actuel de l'Union africaine; Thabo Mbeki, Président de l'Afrique du Sud et Président sortant de l'Union africaine; et John Kufuor, Président du Ghana et Président actuel de la CEDEAO. Ce jour-là, Charles Taylor, tenant promesse, a remis le pouvoir à son Vice-Président Moses Blah – Président actuel – et est parti en exil de son plein gré dans la grande République fédérale du Nigéria.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer, une fois de plus, la gratitude de toute la communauté de la CEDEAO au Nigéria, notamment à son Président, le chef Olusegun Obasanjo, qui a fait preuve d'une grande générosité en tant que chef d'État, non seulement en offrant l'asile politique au Président Charles Taylor, mais en déployant également deux bataillons d'avant-garde nigériens au Libéria pour contribuer à engager le processus de stabilisation dans ce pays. Les premières troupes de la force d'interposition ont été déployées le 4 août 2003. Les forces sont constituées actuellement de 1 696 personnes, et doivent atteindre 3 500 personnes d'ici au 4 septembre 2003. La force d'interposition a été déployée avec l'aide de l'ONU et des États-Unis d'Amérique. La paix s'instaure graduellement au Libéria, tandis que les canons commencent à se taire.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général de l'ONU, mon compatriote Kofi Annan, ainsi qu'au Président des États-Unis d'Amérique, George Bush, pour leur engagement personnel en faveur de la cause de la paix au Libéria. C'est pour cette raison que nous suivons

avec une grande angoisse les mesures prises récemment par le Gouvernement des États-Unis, notamment le retrait des *Marines* au large du Libéria et la déclaration d'hier selon laquelle le Gouvernement des États-Unis cessera toute implication directe dans le règlement de la crise libérienne, le 1er octobre, date à laquelle l'opération de maintien de paix de l'ONU doit commencer.

La signature de l'Accord d'Accra constitue un pas important en faveur de la paix au Libéria. La CEDEAO et ses partenaires, sur le continent africain, ainsi que le reste de la communauté internationale devraient donc oeuvrer de concert pour assurer une mise en oeuvre efficace de l'Accord. L'Accord, qui est global, par sa nature, offre l'occasion de réaffirmer certains principes qui sont très chers à la CEDEAO, notamment la détermination de la communauté de faire respecter la légalité dans les affaires des États membres et d'éviter – malgré les compromis pratiques qui peuvent être nécessaires au maintien de la paix – toute récompense accordée à l'insurrection. Voilà pourquoi, à l'insistance du Président de la CEDEAO et avec l'assentiment d'une grande partie de la société libérienne, le Président et le Vice-Président du gouvernement de transition, qui doit commencer ses fonctions le 14 octobre 2003, viennent de la société civile et non pas des groupes insurgés.

L'Accord d'Accra couvre la cessation des hostilités; le confinement, le désarmement, la démobilisation, le relèvement et la réinsertion des combattants; la réforme de la sécurité; la restructuration des forces de sécurité; la libération des prisonniers et des personnes enlevées; les questions de droits de l'homme; les questions humanitaires; le redressement et la reconstruction après le conflit; le règlement des différends; des questions politiques comme la mise en place d'une commission de réforme du gouvernement, la réforme électorale, la tenue d'élections, l'installation d'un gouvernement de transition et la création d'un gouvernement de transition; et, enfin, la tenue d'élections crédibles au Libéria, en octobre 2005.

Quelles sont les chances que l'Accord de paix puisse être mis en oeuvre avec succès? Cela sera fortement tributaire du respect par les combattants du cessez-le-feu, de l'engagement des parties à remplir leurs obligations en vertu de l'Accord d'Accra et de l'appui de la communauté internationale. Le déploiement d'une force de stabilisation internationale,

le retour des organisations humanitaires ainsi que celui des réfugiés et personnes déplacées – qui a déjà commencé – seront tributaires du succès du cessez-le-feu.

Par conséquent, il faut redoubler d'efforts pour aider la CEDEAO à conserver sa force d'avant-garde au Libéria jusqu'au déploiement de la force de stabilisation internationale de l'ONU, afin de garantir le cessez-le-feu. Nous prévoyons que d'ici au 1er octobre, cette force d'avant-garde de la CEDEAO comportera des Casques bleus en tant que premiers éléments de la mission de maintien de la paix de l'ONU, et qu'elle sera renforcée par la suite grâce à des contributions d'autres États Membres de l'ONU. Nous sommes persuadés que la résolution de suivi du Conseil, appelée par la résolution 1497 (2003) du 1er août pour donner effet à l'échéance du 1er octobre, en vue de l'entrée en fonctions de l'opération de l'ONU, reflétera cette attente. Il est essentiel que le Conseil de sécurité respecte cette échéance afin que l'élan pour la paix au Libéria soit maintenu.

De même, les communautés régionale, continentale et internationale doivent travailler ensemble pour veiller à ce que les différentes parties respectent leurs obligations en vertu des Accords d'Accra. La communauté internationale doit également offrir son plein appui à la Commission chargée de surveiller l'Accord. L'aide de la communauté internationale permettra au Libéria de mettre en oeuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de redressement ainsi que celui de réinstallation, de relèvement et de réinsertion des anciens combattants, programme extrêmement important si l'on souhaite obtenir une paix durable au Libéria et dans la région.

En 1997, une occasion en or a été perdue, pour ce qui est de désarmer les combattants au Libéria. Le coût de cette occasion manquée ne ressort que trop clairement aujourd'hui. Nous ne pouvons nous permettre de répéter cette erreur tragique. Tous ensemble, nous devons trouver la volonté et les ressources pour que cette fois-ci, les objectifs de désarmement et de réinsertion soient pleinement atteints.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la détermination de la CEDEAO de maintenir son engagement au Libéria, même une fois la force de stabilisation déployée, par l'intermédiaire du bureau du Représentant spécial du Secrétaire exécutif, et sa

détermination de continuer à fournir des troupes à la force de stabilisation.

Je voudrais une nouvelle fois exprimer notre reconnaissance au Conseil de sécurité et au Secrétaire général pour leur intérêt et leur soutien constants. Je remercie également les membres de la communauté internationale, en particulier le Gouvernement des États-Unis et l'Union européenne, de l'aide qu'ils ont promis à la CEDEAO.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Ghana et Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour sa déclaration et pour les condoléances sincères qu'il a adressées à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité à l'occasion de la disparition du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Sergio Vieira de Mello, et de membres de son équipe, suite à l'acte d'agression effroyable qui a été perpétré contre le siège de l'ONU à Bagdad.

Je donne maintenant la parole à M. Mohamed Ibn Chambas, Secrétaire exécutif de la CEDEAO.

**M. Chambas** (Secrétaire exécutif de la CEDEAO) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole devant le Conseil de sécurité à l'occasion de la présente séance spéciale sur le processus de paix au Libéria.

Depuis la tournée effectuée en Afrique de l'Ouest par une délégation du Conseil de sécurité en juin 2003, d'importants progrès ont été accomplis en vue de mettre fin à la guerre civile au Libéria et de jeter les bases de la restauration d'une paix durable dans ce pays. En effet, la venue de la mission du Conseil dans notre sous-région a non seulement dynamisé notre collaboration et notre dialogue soutenu en leur conférant un cadre, mais, plus important encore, elle a servi de catalyseur pour les négociations de paix d'Accra qui étaient alors en cours. La présence de la délégation du Conseil de sécurité à Accra est arrivée à point nommé et a mis en exergue le soutien que l'ONU, en particulier, et la communauté internationale, en général, apportent aux initiatives de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) visant à restaurer la paix et la sécurité au Libéria. Le Conseil a encouragé les parties libériennes à régler leurs différends par la voie du dialogue et de la négociation, plutôt que par la violence et la guerre, lesquelles ont ruiné leur pays au fil des ans. Le Conseil

a appuyé la position de l'Union africaine et de la CEDEAO, selon laquelle aucun groupe cherchant à s'approprier le pouvoir politique par la force des armes n'obtiendra la reconnaissance de la communauté internationale, à plus forte raison du Conseil de sécurité.

La délégation du Conseil a averti que tous ceux qui prendraient la vie d'autrui à la légère, en toute impunité et au mépris du droit international humanitaire, n'échapperont pas aux sanctions. Mais elle a aussi exprimé l'appui indéfectible du Conseil au processus de paix en donnant l'assurance que, sous réserve que les Libériens se montrent résolus à mettre fin à la guerre et s'entendent sur un accord global permettant un retour à la normale dans le pays, le Conseil autorisera la mise en oeuvre d'une opération de maintien de la paix et donnera une impulsion à l'aide humanitaire internationale à la reconstruction et au développement du Libéria.

Les excellentes relations de travail qui existent entre le Conseil de sécurité et la CEDEAO dans le règlement de la crise libérienne sont un parfait exemple de ce que devrait être leur partenariat dans l'examen des questions touchant à la paix et à la sécurité de la région.

Il est indéniable que nous avons énormément à gagner de cette collaboration approfondie pour mieux faire face aux conflits et à l'instabilité politique qui frappent notre sous-région, notamment dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits, du maintien et de la consolidation de la paix, des problèmes humanitaires et des droits de l'homme, etc. Nous comptons sincèrement renforcer les relations qui commencent à se nouer de façon systématique entre la CEDEAO et le Conseil de sécurité. À cet égard, nous appelons à la mise en place d'un mécanisme de consultations prévoyant la tenue de réunions régulières entre l'ONU et la CEDEAO, tour à tour à New York et à Abuja, afin d'examiner l'évolution de la situation au Libéria, sur le modèle de ce qui a été fait concernant la Sierra Leone. Nous espérons que la résolution, que le Conseil devrait adopter sous peu pour autoriser la conduite d'une opération de maintien de la paix, prévoira la création d'un tel mécanisme.

Nous nous réjouissons également de la nomination de M. Jacques Klein aux fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria. M. Klein se trouvait à Accra au moment de la

phase finale des négociations de paix. Il a pu rencontrer la plupart des figures clefs libériennes avec lesquelles il devra travailler pour assurer la pleine mise en oeuvre de l'Accord de paix global. La CEDEAO a grandement hâte de travailler en étroite collaboration avec M. Klein, essentiellement par le truchement du Représentant spécial du Secrétaire exécutif pour le Libéria, M. Francis Blain.

Nous voudrions également louer les efforts consentis par M. Abou Moussa, avec lequel nous avons travaillé en étroite collaboration au cours de l'année écoulée. Nous espérons qu'il continuera de jouer un rôle utile au Libéria, compte tenu de son expérience et de ses connaissances incommensurables sur la situation politique et humanitaire de la sous-région.

Je voudrais à présent m'appesantir sur trois aspects de la mise en oeuvre de l'Accord de paix global signé par les parties libériennes, qui méritent une attention particulière. Le premier point concerne les groupes armés qui ont pu passer librement d'un pays à l'autre dans la zone de l'Union du fleuve Mano ainsi que dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Les groupes armés présents au Libéria comptent dans leurs rangs plusieurs milliers de ressortissants d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, et en particulier un très grand nombre de Sierra-léonais. Cette question mérite une attention particulière, dans la mesure où ces éléments armés pourraient mettre en péril la paix qui, heureusement, règne désormais en Sierra Leone. Il est essentiel de déployer des efforts délibérés en vue de les désarmer, de les démobiliser et de les réinsérer dans la communauté ouest-africaine. En aucun cas, on ne saurait les laisser retourner en Sierra Leone munis de leurs armes.

Le retour de la paix au Libéria devrait permettre de consolider la paix dans les pays voisins, dans la mesure où le Libéria ne sera plus une source d'armes et de groupes armés, qui attisent les conflits dans la sous-région. Pour qu'il en soit ainsi, il importe que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants libériens fassent partie intégrante de l'opération de maintien de la paix. Le budget autorisé de l'opération de maintien de la paix devrait prendre en compte le désarmement, la démobilisation et, j'insiste sur ce point, la réinsertion des milliers de jeunes dans une société libérienne offrant des emplois constructifs et productifs. Il importe que ces jeunes puissent accroître leurs qualifications et trouver un emploi plus

digne que le banditisme et le meurtre, auxquels ils se sont accoutumés au cours de la décennie écoulée.

Deuxièmement, maintenant que, visiblement, nous maîtrisons le conflit au Libéria, nous devrions nous pencher sur l'impératif urgent d'enrayer la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest. Nulle part l'impact destructeur de ces armes n'a aussi durement frappé des innocents qu'au Libéria et dans les pays de l'Union du fleuve Mano. La CEDEAO souhaite coopérer avec la communauté internationale pour identifier les moyens de prévenir, de combattre et d'éradiquer le courtage illicite en armes légères. Le courtage illicite en armes contribue de façon décisive au transfert illégal d'armes des groupes armés qui ne sont pas autorisés à les acquérir légalement – en raison notamment d'un embargo à l'encontre d'États et de groupes insurgés, criminels et terroristes. Il faudrait que les États fabricants d'armes créent un registre officiel des courtiers en armes. Nous considérons qu'un tel registre serait très utile pour tenir les courtiers en armes informés de leurs responsabilités. De plus, le fait de pouvoir atteindre les personnes et les sociétés inscrites dans ce registre permettrait de leur faire savoir avec fermeté que, où qu'elles agissent, les gouvernements peuvent surveiller leurs activités pour veiller à ce qu'elles servent au mieux les intérêts du peuple africain.

Le troisième point sur lequel je voudrais attirer l'attention du Conseil est la nécessité de revoir le régime actuel des sanctions contre le Libéria. Ces sanctions ont été imposées à l'encontre du Libéria en raison de son appui au Revolutionary United Front (RUF) en Sierra Leone et du non-respect des résolutions du Conseil par le gouvernement de l'ex-Président Taylor.

Aujourd'hui, le gouvernement provisoire du Président Blah non seulement dénonce tout appui accordé aux groupes rebelles qui chercheraient à renverser les gouvernements des pays voisins mais s'efforce également d'instaurer des relations de bon voisinage fondées sur l'amitié et la coopération. En outre, le 14 octobre 2003, un gouvernement de transition sera installé dans ses fonctions en application de l'Accord de paix global d'Accra. Il s'agira d'un gouvernement d'union nationale qui dirigera le pays pendant une période de transition de deux ans.

Comme l'a indiqué le Ministre des affaires étrangères du Ghana, ce gouvernement de transition

aura à relever des défis gigantesques. Le maintien du régime actuel de sanctions ne permettrait sans doute pas à ce gouvernement de fonctionner de manière efficace. C'est pourquoi je prie instamment le Conseil d'envisager de lever toutes les sanctions imposées actuellement au Libéria, sauf l'embargo sur les armes, afin de montrer encore une fois son appui au processus de paix en cours dans ce pays.

Je voudrais enfin exprimer la profonde reconnaissance de la CEDEAO à l'ONU; au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui s'est engagé personnellement pour veiller à ce que le Libéria sorte de l'abîme dans lequel il se trouve depuis plus d'une décennie; aux Départements des opérations de maintien de la paix et des affaires politiques qui ont travaillé en étroite coopération avec nous et nous ont assuré un appui technique et matériel précieux; et, bien sûr, encore une fois, à cet organe des Nations Unies d'une importance cruciale qu'est le Conseil de sécurité, qui s'est attaché à assumer en priorité sa responsabilité que constitue le maintien de la paix et de la sécurité dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

**Le Président** (*parle en arabe*): À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction l'exposé relatif à l'Accord de paix global conclu le 18 août 2003 à Accra que lui ont présenté des représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à savoir le Ministre des affaires étrangères du Ghana, M. Nana Akufo-Addo, le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, M. Mamadou Bamba, le Ministre des affaires étrangères de la Guinée, M. François Fall, le Ministre des affaires étrangères du Nigéria, M. Oluyemi Adeniji, le Représentant permanent du Sénégal, M. Papa Louis Fall, et le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, l'Ambassadeur Mohamed Ibn Chambas.

Le Conseil se félicite de l'Accord de paix global conclu le 18 août 2003 à Accra par le Gouvernement libérien et les dirigeants des groupes rebelles, des partis politiques et de la société civile.

Le Conseil salue les efforts déployés pour négocier cet accord par la Communauté

économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en particulier le Président de l'organisation et Président du Ghana, M. John Kufuor, le Secrétaire exécutif, M. Mohamed Ibn Chambas, et le Médiateur, le général Abdulsalami Abubakar.

Le Conseil demeure préoccupé par la situation au Libéria, en particulier par la situation humanitaire qui reste tragique pour une grande partie de la population. Il demande à toutes les parties de laisser aux organismes humanitaires et à leurs personnels un accès total, en toute sécurité et sans entrave.

Le Conseil souligne de nouveau la nécessité d'instaurer un environnement sûr qui permette de faire respecter les droits de l'homme, y compris le bien-être et la réadaptation des enfants, en particulier des enfants soldats, d'assurer la protection du bien-être des civils et d'appuyer la tâche des agents humanitaires.

Le Conseil rend hommage aux donateurs qui appuient le déploiement de la Mission de la CEDEAO au Libéria (ECOMIL), encourage tous les États Membres à apporter un appui financier, logistique et matériel aux États Membres qui participent à la force dirigée par la CEDEAO, et demande à la communauté des donateurs d'apporter une aide humanitaire d'urgence à ceux qui sont dans le besoin au Libéria.

Le Conseil engage instamment toutes les parties à respecter pleinement le cessez-le-feu et à s'acquitter entièrement de tous les engagements qu'ils ont pris en vertu de l'Accord de paix global signé à Accra le 18 août, et notamment à coopérer sans réserve avec la Mission de la CEDEAO au Libéria (ECOMIL), l'Organisation des Nations Unies, le Groupe de contact international pour le Libéria, l'Union africaine et les États-Unis d'Amérique à la constitution d'une commission mixte de suivi, qui est un aspect essentiel du processus de paix au Libéria, créée en vertu de l'Accord de paix.

Le Conseil de sécurité réaffirme qu'il est prêt, ainsi qu'il l'a indiqué au paragraphe 2 de sa résolution 1497 du 1er août 2003 (S/RES/1497), à créer une force de stabilisation des Nations Unies en vue d'appuyer le gouvernement provisoire et de faciliter l'application d'un accord de paix global pour le Libéria. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2003/14.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à une séance privée pour que nous poursuivions notre examen de la question.

*La séance est levée à 10 h 50.*